

UNION SYNDICALE SUD DU GROUPE RENAULT

Union  
Syndicale  
**Solidaires**  
**SUD** USSGR



**SUD RENAULT MCA**  
MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE

[beauvoissamuel.sb@gmail.com](mailto:beauvoissamuel.sb@gmail.com)

[syndicatsud.mca@orange.f](mailto:syndicatsud.mca@orange.f)

Samuel Beauvois : 06.75.74.64.08

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU 26/09/2016**

---

## **Accord de compétitivité RENAULT : un accord pourri qui empoisonne la vie des salariés de MCA depuis 3 ans !**

En claironnant dans les médias être parvenu à un accord historique en mars 2013, la direction de RENAULT pensait que tout allait glisser tout seul et que les 1 650 salariés de l'usine de MCA allaient ravalier leur colère ! Pour le moment, il n'en est toujours pas question !

### **Déterminés à défendre les intérêts du personnel, le syndicat SUD ira jusqu'au bout !**

En plus des 8 260 suppressions d'emplois et du gel des salaires, l'accord de groupe conclu entre la direction de RENAULT, la CFDT, la CFE-CGC et FO affirmait être plus favorable que les accords d'entreprises, et notamment celui de MCA.

**En quoi le serait-il alors qu'il a détruit des acquis et qu'il oblige les salariés à travailler plus sans la moindre compensation ?**

**C'est sur ces bases que se construit le salaire de Carlos Ghosn !**

Aux multiples actions menées sur le terrain est venue s'ajouter la procédure judiciaire lancée en décembre 2013. Mardi 4 octobre prochain, le dénouement sera joué à l'audience du Tribunal d'Instance d'Avesnes sur Helves.

Face à RENAULT et à ses complaisants syndicats signataires, dont la CFDT qui nous promet l'intervention de son conseil Thomas Hollande (fils de l'ennemi de la finance), l'avocat de SUD défendra :

- L'annulation des 15 minutes de travail gratuites imposées tous les jours aux équipes,
- La suppression des samedis de travail obligatoire en période haute,
- Le retour du compteur crédit temps sur lequel chacun pouvait placer ses heures supplémentaires,
- Le retour du compteur formation qui nous a été purement confisqué,
- Le retour du fond d'indemnisation permettant le maintien de la rémunération en cas de chômage partiel.

**Rdv au Tribunal d'Instance**  
**11 rue du Maréchal Joffre 59440 Avesnes sur Helves**  
**Mardi 4 octobre 2016 à 10h**